



PV CC Coppet 5/2015

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2015

Début de la séance : 20h15

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. **Appel ;**
2. **Approbation du Procès-verbal du 29 juin 2015 ;**
3. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
4. **Communications de la Municipalité ;**
5. **Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
6. **Rapport de la commission de la Mobilité sur le rapport de la Municipalité sur le postulat de Madame Brigitte Fauran demandant la mise en place d'une limitation à 30km/h sur la portion du chemin du Clos située sur le territoire de Coppet ;**
7. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
8. **Divers et propositions individuelles.**

1. Appel

Le Président rappelle que les absences pour le Conseil communal sont à annoncer soit auprès de la secrétaire, Mme C. Mutton, soit auprès de lui-même et non pas à la commune.

Présents	:	42
Excusés	:	11
Absents	:	2

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.
Majorité à 22 voix.

2. Approbation du Procès-verbal du 29 juin 2015

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

Mme J. Rachoulis-Hedinger : Page 250, point 12, intervention de M. G. Produit. Si l'Harmonie de Terre Sainte ne se produit plus à Coppet, c'est par un manque de place dans la salle communale pour accueillir cette formation qui s'est agrandie. Elle remercie la commune de Coppet pour son soutien logistique et financier.

M. M. Steib : Page 246, point 8, intervention de Mme A. Cherbuin. L'Association des Rives du Lac se nomme "Association Rives publiques".

M. R. Camponovo : Page 252, point 13, intervention de Mme Cherbuin concernant la quatrième voie votée par le Grand Conseil. De quoi s'agit-il ?

Le Président : Il s'agit d'une voie d'évitement CFF à la gare de Mies.

M. F. Formenti : Dans le PV, il manque le texte des amendements aux points 8 et 11.

Le Président : Bien que ceux-ci se trouvent dans les documents fournis pour la séance, ils seront remis dans le correctif du PV :

Préavis 19/2014-2015 : La Commission d'Urbanisme suggère par un amendement que nous achetions un double WC type « container » raccordé au réseau des eaux usées. La Commission propose de remplacer le poste « Module WC, en location pour 22 semaines pour CHF 3'000.- » par « Achat, pose et raccordement d'un WC type « container » pour CHF 8'000.- ». Ce qui porterait le total à **CHF 327'000.-**. Le nettoyage et l'entretien de ces WC container seraient exécutés par la commune de Coppet.

Préavis 22/2014-2015 : La Commission des Finances propose d'amender le préavis pour fixer une seule limite pour emprunts pour un total de Fr. 21 millions (soit limite A pour 15,5 millions plus limite B pour 5,685 millions, arrondi à 21 millions).

Cette limite sera réduite à raison de Fr. 500'000 par année.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 31

Non : 0

Abst. : 10

Le PV du 29 juin 2015 est approuvé à la majorité.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

Pas de communication.

4. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

Contrôles routiers :

Suite aux aménagements placés temporairement dans le bourg, des comptages ont été effectués entre le 16 et 22 juin. Il rappelle que suite à la fermeture de la circulation dans le village de Mies, la circulation a été déviée, ce qui a provoqué une augmentation de trafic.

M. G. Produit présente les résultats des comptages (voir annexe).

Des modifications ont été apportées aux aménagements temporaires pour améliorer la sécurité et il faut attendre les impressions des habitants et des commerçants pour tirer un bilan de cette expérience.

Projet piscine/patinoire :

La Municipalité a levé les 5 oppositions déposées par 7 familles. Un recours représentant 3 familles a été déposé au Tribunal Administratif et l'avocat de la commune est sur le dossier.

Fête du Bourg – Visite de Maulévrier

La commune est toujours à la recherche de logements pour accueillir la délégation de Maulévrier.

Finances communales

A la page 40 du rapport de gestion 2014, il était mentionné qu'un montant important devrait nous être retourné lors du bouclage cantonal de la péréquation fin août. C'est le cas, un montant de plus de deux millions a été versé.

M. J.-C. Trotti

Travaux à la route de Founex

La route devrait rouvrir provisoirement fin septembre et sera refermée pendant les vacances d'automne pour permettre la pose du tapis final.

Mme N. Imesch

Police et sécurité

M. Francesco Panteri a été engagé en tant qu'ASP. Avec ses deux collègues MM. Patrick Bonjour (sgt) et Rémy Von Tobel (cpl), ils couvriront toutes les communes de Terre Sainte, sauf Commugny, Crans et Tannay.

Poste mobile de la gendarmerie

A partir de septembre, ce poste sera présent à la gare de Coppet plusieurs fois par mois. Les dates sont disponibles sur le site internet de la commune.

Mme S. Paratore

Rentrée scolaire

Il faut dénombrer 1300 élèves en primaire et 470 élèves en secondaire pour cette rentrée.

Concernant les UAPE, 390 places sont proposées, dérogations comprises, pour 550 enfants accueillis.

UAPE Croc'Midi

Les travaux sont finis et le département a donné son accord. C'est un travail d'équipe et il faut remercier tous les intervenants.

Mme I. Naville

Journal de Coppet

Ce journal est une édition spéciale pour la Fête du Bourg et Megalopolis 2036. Tous les conseillers communaux ont été invités à une représentation le 18 septembre prochain.

Le programme de la Fête du Bourg est chargé. Il faut relever l'inauguration de la stèle Mozart déposée en l'honneur de son chemin parcouru à travers l'Europe avec sa famille.

M. G. Produit

Prochains préavis :

- arrêté d'imposition pour l'année 2016;
- règlement communal sur l'aide individuelle au logement;
- participation au Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN);
- demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage public des arcades;
- demande de crédit pour l'assainissement de la butte pare-balles du stand de tir de Terre Sainte ;
- aménagement d'un passage public à la Grand Rue 20 dont le pavage et l'éclairage seront à la charge de la Commune.

5. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

SITSE :

Le Président : Des nouveaux statuts ont été étudiés dans le cadre de la reprise des réseaux des eaux usées.

6. Rapport de la commission de la Mobilité sur le rapport de la Municipalité sur le postulat de Madame Brigitte Fauran demandant la mise en place d'une limitation à 30km/h sur la portion du chemin du Clos située sur le territoire de Coppet

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de la Mobilité, Mme L. Bory, lit les conclusions du rapport qui propose de prendre acte du rapport de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme B. Fauran : Elle regrette que le postulat soit sorti de son contexte. Lors de l'acceptation du préavis pour la réfection de la route de Founex, il y avait une demande de la population pour placer un 30 km/h dans notre commune. Cela n'a pas été suivi pour différentes raisons et elle a profité des travaux au chemin du Clos pour proposer un postulat pour la mise en place de cette limitation. Elle fait remarquer que bien que la mobilité douce soit un sujet beaucoup traité, il n'a pas été prévu de placer un trottoir dans ce chemin alors qu'il est beaucoup fréquenté.

M. G. Produit : Un spécialiste est venu et a expliqué que juridiquement il n'était pas possible de placer des 30 km/h dans notre commune. Par contre, des mesures ont été prises pour limiter la vitesse. De plus, la commune de Commugny n'a pas l'intention de poser cette limitation sur le chemin du Clos qui se trouve sur leur territoire. Concernant le trottoir, il est vrai que ce sujet n'a pas été évoqué dans le rapport.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture de la position de la Municipalité qui estime que la mise en place d'une zone 30 km/h au chemin du Clos n'est pas justifiée et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 34

Non : 5

Abst. : 2

Le rapport de la Municipalité sur le postulat de Madame Brigitte Fauran demandant la mise en place d'une limitation à 30km/h sur la portion du chemin du Clos située sur le territoire de Coppet, est accepté.

7. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 41

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

13. Divers et propositions individuelles

Mme L. Bory :

1. Le panneau du passage piéton dans la rue des Murs a été enlevé, elle trouve que c'est dangereux.
2. Le restaurant de la place des Ormes, où en est le projet ?

Mme N. Imesch :

1. Elle prend note pour le passage piéton.
2. Suite au préavis voté pour la révision du PPA du Bourg, une première ébauche de la part du mandataire est arrivée à la Municipalité qui doit l'étudier. Des nouvelles seront communiquées en temps voulu.

M. F. Formenti : Où en est la modification du carrefour Ch. des Voirons/Rtes du Jura et des Rojalets ?

M. J.-C. Trotti : Un projet de giratoire compact a été présenté et approuvé par le canton. Actuellement la commune est en négociation pour une participation financière de la Région, car, à la base, ce carrefour avait été modifié pour faire passer les bus.

M. M. Gada : Il aimerait déposer la motion suivante :

« Motion pour que la commune de Coppet s'oppose au projet de nouvelle station de téléphonie mobile pour le compte de Sunrise Communications, en application du règlement des constructions point 9.1. ».

Plus de 5 personnes approuvent et M. M. Gada présente un diaporama sur le sujet. En résumé, cette antenne de 25 m. de haut est prévue sur une parcelle CFF située près du chemin du Signal. Hormis son côté inesthétique, son rayonnement sera très large. Actuellement, Swisscom travaille sur des antennes qui ne feront pas plus de 2,5 m. de hauteur.

M. G. Produit : La Municipalité n'est pas intervenue sur le problème esthétique de ce projet. Dans un premier temps, elle n'avait pas à faire opposition puisqu'au niveau légal, tout est respecté. Il rappelle que tous les citoyens peuvent faire opposition en leur nom propre. Il va en parler avec ses collègues et ils devront peut-être faire appel à un juriste.

Le Président : il rappelle le règlement actuel du Conseil communal, page 29, art. 80 – modalités d'exercice – point 2. « Le droit à l'initiative n'existe que dans les limites des attributions du Conseil. Est irrecevable un postulat ou une motion tendant à contraindre la Municipalité à prendre ou à ne pas prendre une décision de son ressort ou à revenir sur ce qu'elle a déjà décidé en vertu de sa compétence. »

M. G. Produit : La Municipalité va se renseigner et prendra contact avec Sunrise pour plus de précisions sur la hauteur.

Le Président lit la motion et l'assemblée passe au vote.

Oui : 35

Non : 0

Abst. : 6

La motion est transmise à la Municipalité.

Mme C. Gavin :

1. Les ralentisseurs sur la Grand-Rue empêchent une bonne visibilité pour les passages piétons.
2. Ces derniers temps, il y a eu des feux de haies de thuyas. Où en est l'enquête ?

M. G. Produit :

1. Les arbres et fleurs ont été et vont être taillés pour que la visibilité soit meilleure. Des aménagements ont été et seront modifiés ou retirés à plusieurs endroits. Certains sont à vendre.

Mme N. Imesch :

2. C'est aux propriétaires des haies de déposer plainte. Les politiques ne sont pas informés.

M. A. Rasanayagam : L'aménagement sur la place du Four est dangereux.

M. G. Meylan : La lumière verte sur les arbres n'est pas belle.

Mme C. Chevalley : Elle propose de vendre les arbres à la brocante de Nyon.

Le Président lève la séance du Conseil Communal à 21h40.

La prochaine séance est prévue le 5 octobre 2015 à 20h15.

Le Président

La Secrétaire :

Yves Riesen

Christine Mutton

Annexe : résumé comptages routiers



Comptages routiers

- Du 16.06.15 au 22.06.15
- 9 emplacements, soit :
 - 2 à la route Suisse, côté Nyon;
 - 2 à la route Suisse, côté Genève;
 - 3 dans la Grand-Rue;
 - 1 à la rue des Murs;
 - 1 à la rue de la Gare.
- TJM : trafic journalier moyen.
- V85 : vitesse à laquelle roulent les 85 % des automobilistes.



Route Suisse et Grand-Rue

- TJM Lu-Di : 11'749 (10'126)
- TJM Lu-Ve : 12'220 (11'167)
- TJM Sa-Di : 10'614 (7'524)
- Lu-Ve : 6 % (4 %) entre 22h00 et 06h00
- Sa-Di : 14 % (8 %) entre 22h00 et 06h00



Route Suisse et Grand-Rue

■ V85 :

- 45 (53) km/h au parking côté Nyon
- 42 (44) km/h à l'Hôtel du Lac
- 38 (40) km/h à la Maison de ville
- 37 (39) km/h à la pharmacie
- 39 (44) km/h à la place des Ormes
- 55 (58) km/h côté Genève



Rue des Murs et rue de la Gare

- TJM Lu-Di : 5'403 (3'837)
- TJM Lu-Ve : 5'670 (4'290)
- TJM Sa-Di : 4'734 (2'703)
- Lu-Ve : 6 % (4,5 %) entre 22h00 et 06h00
- Sa-Di : 15 % (9,0 %) entre 22h00 et 06h00